

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au Pont Marchant.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Véritable exemple d'incurie de la part du Gouvernement, le dossier du « Pont Marchant » continue inexorablement son chemin vers les oubliettes. J'interroge depuis de très nombreuses années les différents Ministres en charge de ce dernier, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on en est toujours au même point, près de vingt ans après le premier projet de rénovation, c'est-à-dire nulle part.

En avril de l'année dernière, un semblant d'espoir semblait poindre à l'horizon avec l'aval donné par « Urban Brussels » pour le lancement du projet tel que proposé par votre cabinet, sous réserves toutefois. L'administration urbanistique régionale a en effet émis des conditions pour l'octroi du permis, dont l'une est majeure : le pont devra être aménagé de telle sorte que la circulation automobile puisse y reprendre à l'avenir, si le besoin s'en faisait ressentir.

Or, ce n'est pas du tout ce que prévoit le projet porté initialement par Madame la Ministre, elle qui s'est toujours opposée fermement au passage des véhicules à moteurs sur le Pont Marchant, et ce contre vents et marées et en dépit du développement du quartier et des nouvelles réalités qui vont de pair. Plus de 12.000 habitants supplémentaires dans les prochaines années dans le quartier Biestebroeck va forcément avoir un impact sur la mobilité. Entraver un axe aussi important pour la circulation sans proposer de réelles solutions alternatives concrètes relève d'un manque de clairvoyance. La zone est, en effet, sous-équipée en termes de transports en commun.

Rappelons également que, autant le « Plan régional de Développement durable » (PRDD) que le « Plan particulier d'Affectation du Sol » (PPAS) estiment que le Pont Marchant est un axe essentiel pour le développement du quartier Biestebroeck. La piétonnisation du pont entre donc en contradiction manifeste avec ce caractère d'axe central pour le projet de développement du quartier.

Cette condition posée par Urban illustre bien le non-sens de couper totalement l'accès aux véhicules sur ce pont. En demandant de rendre le Pont Marchant carrossable, on anticipe clairement qu'à moyen et long terme, il sera de toute façon nécessaire de rouvrir cet axe aux véhicules motorisés.

Le projet doit donc, une fois de plus, être repensé, faisant encore plus traîner les choses. Il est fort regrettable que le Pont Marchant soit devenu un cas d'école sur l'illustration de la rupture permanente que l'on connaît en région bruxelloise entre les projections en matière de mobilité, d'une part, et la politique territoriale, d'autre part. Pendant ce temps, le pont continue sa déliquescence et la situation devient de plus en plus intenable, alors que le quartier, lui, entame sa transformation.

Dès lors, je souhaite demander au Collège s'il est au courant d'avancées dans ce dossier depuis avril 2023 ?

Quelles modifications ont-elles été apportées par rapport au projet précédent ?

Des mesures ont-elles été prises pour garantir que le Pont Marchant soit tout de même carrossable ?

Une concertation avec « Urban Brussels » durant l'élaboration du nouveau projet afin de bien répondre aux enjeux urbains pour le quartier a-t-elle été menée ? Si oui, qu'en est-il ressorti ?

De nouvelles procédures ont-elles été introduites dans la foulée ? Si oui, quand cela a-t-il été fait ?

Une réponse a-t-elle été entre-temps donnée ? Si oui, pourriez-vous nous la détailler ?

Globalement, quelles sont les suites concernant le dossier de la rénovation du Pont Marchant ?

Le lancement des travaux est-il en bonne voie ? Si oui, quand devraient-ils, au mieux, débiter ?

En attendant d'éventuelles interventions sur ce pont, comment expliquer que rien n'est fait pour améliorer, à tout le moins, le confort des cyclistes qui l'empruntent ? A l'occasion des intempéries, il devient glissant et donc dangereux.

Je dois tout même conclure en soulignant que je ne suis pas très optimiste sur les suites qui seront données à ce dossier. Je constate que rien n'a vraiment bougé depuis le début de la législature et cela risque fort bien de se terminer de la même manière : sans aucune évolution positive. Il s'agit de la troisième législature qui s'achève sans qu'une vraie solution ne soit apportée à ce dossier avec un pont qui reste fermé depuis plus de dix ans ! Ces cinq dernières années risquent bien de se terminer comme les trois précédentes législatures, c'est-à-dire par du temps et de l'argent perdus.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH sait que G. VAN GOIDSENHOVEN a posé la même question à la Région car il s'agit bien d'un projet régional. Cela signifie que c'est la Région qui doit répondre à cette question. Pour le Collège anderlechtois ne dispose pas d'information supplémentaire à celles obtenues à l'époque après la Commission de Concertation. Il n'a pas encore vu les plans, ce n'est donc pas clair pour le moment et il attend les prochaines décisions prises par la Région, « Urban Brussels » et « Bruxelles-Mobilité ».

G. VAN GOIDSENHOVEN confirme qu'il a effectivement posé une question assez semblable à la Région. Comme bien souvent, la Région se prévaut de discussions, voire d'accords avec la Commune, il voulait donc être certain de la réalité des choses ! L'état de la situation est préoccupant car on arrive en fin de législature et on risque d'avoir un Ministre qui délaisse tout simplement son projet à son successeur, sans aucune garantie de continuer dans ce sens. On en est déjà au troisième projet de pont et il n'est toujours pas devenu réalité. Cela pose un problème en termes de gouvernance mais aussi de développement du quartier, ce qui n'est pas acceptable, d'autant plus que les services de secours sont aussi exclus des discussions. N'oublions pas qu'il faudra bientôt exploiter des écoles et que des entreprises sont censées s'implanter dans le quartier. Il faut obtenir des garanties, on ne peut finir la législature en comptant sur l'hypothétique débrouillardise du Ministre qui reprendra le dossier ! C'est impensable à ce stade, après dix années de fermeture !